



Conservation partagée jeunesse en Bourgogne-Franche-Comté Mode d'emploi et calendrier détaillé des opérations 2026

Début novembre 2025

L'Agence Livre & Lecture envoie à tous les partenaires le tableau de propositions de nouveaux titres à inscrire au plan.

Le 11 décembre 2025

Réunion du comité de pilotage pour déterminer les nouvelles propositions de conservation pour l'année 2026. L'Agence envoie ensuite cette nouvelle liste aux bibliothèques de conservation (BC). Ces dernières se positionnent sur les titres qu'elles souhaitent conserver.

Avant le 30 janvier 2026

L'Agence livre & Lecture met à jour le document « Qui conserve quoi - 2026 » et l'envoie à tous les partenaires du plan (BC et BP).

Avant le 20 mars 2026

Envoi des propositions de titres par les bibliothèques participantes (BP) aux bibliothèques de conservation (BC).

Les BP sont invitées à signaler, au moment des propositions de titres, les ouvrages très abîmés. Il ne s'agit pas d'établir un descriptif systématique de l'état de chacun des livres proposés, mais d'alerter la BC qu'un livre est en très mauvais état. Ainsi, la BC pourra choisir, si un même titre lui est proposé plusieurs fois, en fonction de l'état du document. Merci également de veiller à mentionner les dates d'édition des titres proposés à la conservation.

Attention : il se peut qu'un ouvrage soit attribué à la fois à un éditeur, une collection, un auteur, un genre et un thème. Dans ce cas, la hiérarchie retenue est la suivante :

- 1 - Éditeur,
- 2 - Collection,
- 3 - Auteur/illustrateur,
- 4 - Genre,
- 5 - Thème.



Avant le 8 mai 2026

Les bibliothèques de conservation (BC) signalent aux bibliothèques participantes (BP) les titres qu'elles souhaitent recevoir en don pour la conservation. Cette opération devra avoir lieu avant tout transfert de documents.

Avant le 22 mai 2026

Préparation des cartons de livres par les bibliothèques participantes (BP) en prenant soin :

- d'insérer dans chaque carton la liste des ouvrages donnés,
- de coller sur le carton le bordereau de transfert de collection ou, à défaut, d'indiquer lisiblement sur chaque carton le nom de la BC destinataire,
- de ne pas constituer des cartons de livres trop lourds !
- d'indiquer à l'Agence le nombre de cartons constitués pour lui permettre d'évaluer la quantité de livres à transférer.

Du 25 au 29 mai 2026

En Bourgogne : les bibliothèques participantes (BP) déposent les cartons auprès de la bibliothèque départementale dont elles dépendent.

En Franche-Comté : les BP déposent les cartons auprès de la Médiathèque départementale du Doubs.

Lors du dépôt, les colis devront être triés par département destinataire.

Du 3 au 5 juin 2026

L'agence Livre & Lecture redistribue les cartons dans les bibliothèques départementales.

Du 8 au 12 juin 2026

Les bibliothèques de conservation (BC) récupèrent les cartons qui leur sont destinés. En Bourgogne : dans leur bibliothèque départementale ; en Franche-Comté : à la Médiathèque départementale du Doubs.